

COMMUNIQUE DE LA MUNICIPALITE

Compte tenu de la situation de sécheresse, des prévisions météorologiques et du risque d'incendie, l'Etat de Vaud a décidé d'interdire **avec effet immédiat** l'allumage de feux et l'utilisation d'engins pyrotechniques (fusées du 1er août, vésuves, pétards, feux d'artifice et autres engins assimilés), y compris pour la Fête du 1er août.

Cette mesure entre immédiatement en vigueur et reste applicable aussi longtemps que les conditions ne permettent pas sa révocation.

Toutefois, les feux d'artifice et les feux prévus sur le lac ne sont pas concernés par la présente interdiction. Dès lors, le feu d'artifice et le feu auront lieu à Villeneuve selon le programme officiel.

Villeneuve, le 27 juillet 2026

La Municipalité